



DRACENIE GAMING FESTIVAL Edition 2022

REGLEMENT DU TOURNOI

TEAMFIGHT TACTICS

<https://dracenie-gaming.gg>

DATE	VERSION	DESCRIPTION
20/08/2022	v1.0	Rédaction du règlement
01/09/2022	V1.1	Refonte des principaux articles

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : Informations générales

Article 1 – Application du règlement

Article 2 – Date et lieu

Article 3 – Tarif de participation

Article 4 – Age minimum de participation en vue de l'obtention de gains

Article 5 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Article 6 – Support matériel du tournoi TEAMFIGHT TACTICS

Article 7 – Respect de l'environnement matériel et logiciel du tournoi

Article 8 - Stream et rediffusion

Chapitre II : Jeu et format de matchs

Article 9 – Version du jeu vidéo et profils

Article 10 – Utilisation des profils personnels

Article 11 – Format du tournoi

Article 12 – Modalités des phases du tournoi

Article 13 – Interruption du match par L'ORGANISATEUR

CHAPITRE III : Infractions

Article 14 – Comportements interdits

Article 15 – Actions de jeu interdites

Article 16 – Disqualification

Article 17 – Tribunal compétent

Chapitre IV – GAINS

Article 18 – Montant et destinataires des gains

Article 19 – Nature des gains

Article 20 – Modalités de versement des gains pécuniaires

Article 21 – Versement des gains en fonction de l'âge

Sont dénommés ci-après

L'ORGANISATEUR : Association PuR Esport 55, Avenue du 4 Septembre 83300 Draguignan – SIRET 88862494700014 – contact@pur-esport.fr

LES JOUEURS : les joueurs et joueuses ayant préalablement acquitté leur billet de participation au tournoi par l'intermédiaire du site internet dracenie-gaming.gg

Dans le cadre du tournoi TEAMFIGHT TACTICS, le billet vaut pour un JOUEUR.

Le présent règlement de tournoi s'appuie notamment sur le Code de la sécurité intérieure et plus particulièrement sur les articles L. 321-10 et R321-43 ainsi que sur l'article L. 7124-9 du Code du travail.

CHAPITRE I : Informations générales

Article 1 – Application du règlement

En participant au tournoi TEAMFIGHT TACTICS lors du Dracénie Gaming Festival 2022, LES JOUEURS acceptent, sans réticence ou interprétation, de prendre connaissance et de respecter le présent règlement.

LES JOUEURS acceptent l'application de la dernière version du règlement notée en page 2 du présent document.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de prendre des décisions sur des aspects non couverts par le présent règlement dans le but de conserver l'esprit sportif et l'équité de la compétition.

Article 2 – Date et lieu

Le tournoi TEAMFIGHT TACTICS aura lieu Dimanche 16 octobre 2022 à partir de 12 heures au Théâtre de Draguignan (Boulevard Georges Clémenceau 83300 Draguignan).

LES JOUEURS se présenteront à 11h30 afin de contrôler leurs réservations.

Le tournoi TEAMFIGHT TACTICS est une compétition en présentiel (« Offline »). Aucune participation à distance ne pourra être organisée.

Article 3 – Tarif de participation

Le tarif de participation est fixé à 18€ (dix huit euros) par personne.

Le tournoi TEAMFIGHT TACTICS n'autorise pas d'inscription par équipe.

L'inscription est possible uniquement par l'intermédiaire du site internet dracenie-gaming.gg

En cas d'annulation du tournoi par L'ORGANISATEUR, les JOUEURS seront remboursés par virement bancaire dans un délai de 90 jours.

Article 4 – Age minimum de participation en vue de l'obtention de gains

Il est rappelé qu'à la date de révision du présent règlement, le jeu vidéo TEAMFIGHT TACTICS dispose d'un classement PEGI 3.

Conformément à la loi, l'inscription au tournoi en vue de l'obtention de gains est autorisée uniquement pour des JOUEURS ayant au moins 12 ans le jour du tournoi.

Qu'ils soient accompagnés ou non de leur représentant légal, LES JOUEURS mineurs non émancipés (de 12 à 17 ans) devront fournir obligatoirement et avant le début du tournoi à L'ORGANISATEUR :

- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité du JOUEUR mineur
- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal du JOUEUR mineur
- une autorisation écrite du représentant légal du JOUEUR mineur (à télécharger sur le site internet dracenie-gaming.gg/tournois)

Le défaut de présentation d'au moins une de ces pièces entraînera l'impossibilité de participer au tournoi, sans remboursement du billet.

Conformément au code de la Sécurité intérieure, L'ORGANISATEUR conserve une copie dématérialisée de ces pièces durant un an avant leur destruction.

Ces copies sont conservées par L'ORGANISATEUR sans possibilité de traitement conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Article 5 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les espaces de jeu où se déroulera le tournoi TEAMFIGHT TACTICS sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Les personnes dont le handicap peut nécessiter une adaptation du poste de jeu devront préalablement prendre contact d'ici le 7 octobre au plus tard par courrier électronique : contact@dracenie-gaming.gg Au delà de cette date, aucune demande ne pourra être pris en considération.

Article 6 – Support matériel du tournoi TEAMFIGHT TACTICS

L'ORGANISATEUR fournit les ordinateurs (clavier, souris et casques inclus), l'écran et la connexion à internet nécessaires à la participation au tournoi TEAMFIGHT TACTICS.

LES JOUEURS sont autorisés à utiliser leur propre clavier, leur propre souris (ou autre dispositif de pointage) et leur propre casque audio (jack ou USB).

Article 7 – Respect de l’environnement matériel et logiciel du tournoi

Il est interdit de boire ou de manger à proximité des installations informatiques dédiées au tournoi.

Il est interdit de toucher l’écran de jeu ou de jeter un objet sur l’écran de jeu.

Toute modification matérielle ou logicielle des installations informatiques dédiées au tournoi ne pourra être effectuée que par L’ORGANISATEUR.

LES JOUEURS sont autorisés à paramétrer le jeu vidéo TEAMFIGHT TACTICS sur lequel se déroule le tournoi (identification de compte, réglage des contrôles de jeu, etc.).

Article 8 - Stream et rediffusion

LES JOUEURS sont informés que le tournoi est susceptible d’être diffusé en direct sur les plateformes de streaming.

Les chaînes seront celles des ORGANISATEURS.

Des montages ou extraits de séquences pourront être rediffusés par les ORGANISATEURS sur ces mêmes plateformes de streaming.

Lorsque des mineurs seront présents sur les vidéos concernées et en l’absence d’autorisation de diffusion de l’image par les responsables légaux, les visages seront floutés.

Chapitre II : Jeu et format de matchs

Article 9 – Version du jeu vidéo et profils

Le tournoi TEAMFIGHT TACTICS se jouera avec la version la plus actuelle du jeu vidéo à la date du tournoi ainsi qu’avec les derniers patchs mis en ligne par l’éditeur.

Article 10 – Utilisation des profils personnels

LES JOUEURS pourront, s’ils le souhaitent, s’identifier avec leur profil personnel depuis l’interface du jeu vidéo TEAMFIGHT TACTICS.

Article 11 – Format du tournoi

Une partie du tournoi TEAMFIGHT TACTICS est au format 1 JOUEUR contre 7 JOUEURS (8 JOUEURS sur l’aire de jeu).

Une partie du tournoi TEAMFIGHT TACTICS est au format 1 JOUEUR contre 1 JOUEUR (2 JOUEURS sur l’aire de jeu).

Le tournoi se déroulera avec 64 JOUEURS.

Article 12 – Modalités des phases du tournoi

Le tournoi TEAMFIGHT TACTICS s'appuie sur des matchs à élimination directe.

Le tournoi TEAMFIGHT TACTICS suit les modalités suivantes :

- trente deuxièmes de finale : 8 matchs. Les 32 JOUEURS victorieux sont admis en seizième de finale.
- seizième de finale : 4 matchs. Les 16 JOUEURS victorieux sont admis en huitième de finale.
- huitième de finale : 2 matchs. Les 8 JOUEURS victorieux sont admis en quart de finale.
- quart de finale : 1 matcs. Les 4 JOUEURS victorieux sont admis en demi finale.
- demi finale : 2 matchs. Les 2 JOUEURS victorieux sont admis en finale.
- finale : 1 match. Les 2 JOUEURS victorieux de la demi finale s'affrontent ;
- petite finale : 1 match. Les 2 JOUEURS perdants de la demi finale s'affrontent.

LE JOUEUR victorieux de la finale est considéré comme « Premier » du palmarès.

LE JOUEUR perdant de la finale est considéré comme « Second » du palmarès.

LE JOUEUR victorieux de la petite finale est considéré comme « Troisième » du palmarès.

Article 13 – Interruption du match par L'ORGANISATEUR

En cas d'arrêt brutal du jeu vidéo TEAMFIGHT TACTICS (crash, bug, débranchement intempestif, coupure électrique, etc.), seul l'arbitre nommé par L'ORGANISATEUR décide de relancer le match.

CHAPITRE III : Infractions

Article 14 – Comportements interdits

Un joueur peut être réprimandé et recevoir un avertissement s'il commet l'une des infractions suivantes :

- non respect des articles du présent règlement,
- refuser de suivre les instructions du directeur du tournoi ou de l'arbitre nommés par L'ORGANISATEUR
- utiliser un langage ou des gestes insultants,
- être coupable de comportement anti-sportif,
- être coupable d'actes violents,
- tricher ou utiliser un procédé inéquitable,
- mentir ou induire en erreur L'ORGANISATEUR.

Article 15 – Actions de jeu interdites

L'utilisation de bug ou d'action qui change ou dénature le principe habituel du jeu est strictement interdite durant un match et les sanctions nécessaires seront prises L'ORGANISATEUR.

Toute forme d'utilisation de script est interdite.

Article 16 – Disqualification

Après étude d'une infraction au présent règlement par le directeur et l'arbitre du tournoi nommés par L'ORGANISATEUR, une équipe ayant reçu une sanction peut subir une disqualification de l'équipe et son expulsion de l'espace de jeu.

En cas de disqualification, il ne sera procédé à aucun remboursement de l'inscription.

Article 17 – Tribunal compétent

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal judiciaire de Draguignan.

Chapitre IV - GAINS

Article 18 – Montant et destinataires des gains

Le montant des gains est annoncé sur le site internet dracenie-gaming.gg et soumis à évolution en fonction du nombre de JOUEURS.

Les gains pécuniaires sont libellés en euros.

Article 19 – Nature des gains en fonction du rang

Les gains pécuniaires concernent le JOUEUR vainqueur du tournoi TEAMFIGHT TACTICS.

LES JOUEURS qualifiés en seconde et troisième position de la phase finale du tournoi se verront remettre des gains en nature (goodies, livres, BD, figurines, cartes à jouer, posters, etc.).

Article 20 – Modalités de versement des gains pécuniaires

Les gains sont remis par virement bancaire sous 90 jours depuis le compte bancaire de L'ORGANISATEUR.

Par conséquent, LES JOUEURS devront disposer avec eux d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) qu'ils remettront à L'ORGANISATEUR en cas de victoire.

Dès lors qu'un JOUEUR victorieux ne dispose pas d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), celui-ci dispose d'un délai de 10 jours pour le transmettre à L'ORGANISATEUR.

Passé ce délai, le JOUEUR sera considéré comme ayant renoncé à ses gains.

Article 21 – Versement des gains en fonction de l'âge

Les versements des gains par virement bancaire peuvent être réalisés directement sur le compte bancaire au nom du JOUEUR dès lors que celui a 16 ans ou plus le jour du tournoi. A défaut, les gains seront versés sur le compte bancaire du représentant légal.

Pour les enfants de 12 à 15 ans, les gains sont versés sur le compte bancaire du représentant légal.